



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO ETE 2026

« Première page du Calonne Mag n°2 »

Article 1 – Objet du concours

La commune de Calonne-sur-la-Lys organise un concours photo afin de sélectionner l'image qui illustrera la première page du prochain Calonne Mag.

Le concours se déroulera du **13 juillet au 31 août 2026**.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Habiter la commune
- Être amateur ou photographe non professionnel
- Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale signée par un représentant légal
- Une seule participation par personne est autorisée

La participation est gratuite.

Article 3 – Thème

Les photographies devront mettre en valeur la commune de Calonne-sur-la-Lys (paysages, patrimoine, vie locale, nature, etc.).

Article 4 – Modalités de participation

- Le participant doit être l'auteur de la photographie envoyée
- Une photographie au format .jpg, format portrait (haute définition recommandée), sans recours à l'IA.
- La photo devra être envoyée à l'adresse suivante : mairie.calonne-sur-la-lys@orange.fr avant le 31 août 2026 accompagnée du Nom, prénom, adresse et téléphone du participant.

Article 5 – Sélection du gagnant

Un jury composé d'élus et/ou de représentants de la commune sélectionnera la photographie gagnante selon les critères suivants :

- Qualité artistique
- Originalité

- Mise en valeur de la commune

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 6 – Droits d'utilisation

En participant, les candidats autorisent la commune à utiliser gratuitement leurs photographies à des fins de communication municipale (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, expositions, etc...), sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

Le nom de l'auteur sera mentionné dans la mesure du possible.

Article 7 – Responsabilités

Les participants garantissent être les auteurs des photos proposées et s'engagent à ce que celles-ci ne portent pas atteinte aux droits de tiers (droit à l'image, propriété, etc.).

La commune de Calonne-sur-la-Lys se réserve le droit de modifier, prolonger, écarter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Calonne-sur-la-Lys, le 6 juillet 2026.